même du nid paternel si doucement capitonnée d'affection, la pauvre enfant dut commencer son service domestique sous les ordres d'un maître dur qui ne se déridait point. Première et cruelle déception. Adieu les beaux rêves qui hantent le sommeil des jeunes fiancées, adieu les séduisants projets et les aimables chimères, adieu les mirages enchanteurs de la lune de miel ! La pauvre petite passait de plain-pied et sans transition de la liberté à l'esclavage et tombait du ciel bleu des amours dans l'enfer d'une réalité misérable.

La mélancolie du désenchantement et l'effroi de l'avenir apparaissent dès les premières lettres de la jeune femme à ses parents, — pressentiment trop vite justifiés, remarque Mᵉ Hattu, car bientôt les obligations tyranniques, les scènes violentes, les mauvais traitements se succèdent sans interruption à propos de tout et à propos de rien. L'avocat de la famille entre à ce sujet dans des détails caractéristiques, parmi lesquels je choisis celui qui a amené le plus lamentable des dénouements.

La jeune femme, qui était au début d'une grossesse, contracta une *bronchite, dans une nuit* d'hiver, en interrogeant par la fenêtre ouverte — sur l'ordre de son seigneur et maître, qui jugeait plus commode, lui, de rester au chaud sous l'édredon — un client venant chercher le médecin. C'était, paraît-il, une habitude prise, et les choses continuèrent à marcher de même après comme avant ce premier refroidissement, il n'est pas nécessaire d'être médecin pour prévoir les effets de semblables imprudences sur une jeune femme enceinte et déjà enrhumée. Eh bien ! l'avocat assure que le mari-médecin n'a rien prévu du tout. Non seulement, il a perpétué ses honorables procédés, gourmandant sa femme « qui toussait sans relâche à cracher ses poumons », lui reprochant de l'empêcher de dormir, l'obligeant aux travaux domestiques, lui refusant les remèdes et les soins, mais encore il l'empêchait de consulter un autre médecin ! Cette situation s'est prolongée pendant des mois. Les bonnes gens du voisinage avaient pitié de la malade ; le mari, point.

Mᵉ Hattu dénonce même une facétie médico-conjugale qui, si elle s'est produite dans les termes que l'on répète, ne peut être qualifiée que de barbarie pure. Le mari aurait dit, en montrant des forceps à la pauvre petite tremblante et suant la fièvre, les entrailles secouées par ses accès de toux : « Tu vois, c'est avec cela qu'on accouche les femmes, et plus elles crient, plus on tire ! » C'est tellement atroce, n'est-il pas vrai ? qu'on a peine à le croire.

Enfin, ce qui devait arriver arriva : la bronchite, soignée de l'étrange façon ci-dessus, tourna à la phtisie ; mais les crachements de sang, qui apparurent un jour, ne valurent à la malade d'autre témoignage d'intérêt que l'invitation « d'aller faire ses saletés dehors ».

Finalement, après six mois de martyre, la malheureuse femme s'en fut mourir à la maison paternelle, après avoir donné le jour à un enfant chétif qui ne lui survécut que peu de temps.

* * *

Brave homme qui lisez ceci, qu'eussiez-vous fait, si vous aviez été le père ?... Vous pouvez en tout cas vous imaginer les pensées terribles qui ont bouillonné dans l'âme de ce vieux soldat et les luttes qu'il a du soutenir contre lui-même. Il a cependant triomphé de ses révoltes, et sa vengeance s'est bornée à traîner devant la justice l'homme qu'à raison ou à tort il considère comme le meurtrier de son unique enfant. Car, détail particulièrement exaspérant, il est tenu, aux termes du contrat de mariage, à laisser la moitié de la dot aux mains du veuf, de telle sorte que son propre argent assure le bien-être de celui qu'il accuse d'avoir tué sa fille ! Le procès en question avait pour objet de prouver judiciairement l'accusation afin d'obtenir ensuite la révocation des clauses du contrat.

Tels sont les faits exposés devant la justice par la plaidoirie de Mᵉ Hattu. Je les résume sans les commenter. Mais je dois ajouter, pour rester impartial, que de ces faits, les uns sont niés par Mᵉ Devimeux, avocat du défendeur, et les autres expliqués de manière à décharger celui-ci.

Entre les deux versions opposées, moi, simple spectateur, je n'ai ni qualité ni droit pour me prononcer. C'est d'ailleurs chose jugée, et si j'ai mon idée sur le fond de l'affaire, je dois garder cette idée pour moi.

Ce que je puis discuter sans aucune inconvenance, c'est la solution donnée par les tribunaux à la question qui était portée devant eux. Je ne m'explique pas, par exemple, qu'ils n'aient point ordonné l'enquête que la famille sollicitait, alors que le mari s'y opposait. Le jugement intervenu en première instance a repoussé la demande du père « parce que les faits articulés manquaient de précision dans leur énoncé », et l'arrêt d'appel l'a confirmé pour les mêmes motifs. Eh bien ! je me permets de trouver qu'il y a ici une certaine contradiction entre les prémisses et la conclusion : c'est justement quand des faits manquent de netteté qu'il y a lieu de les éclaircir par une enquête. Une enquête, après tout, n'engage à rien : elle porte le jour dans les obscurités, voilà tout, et elle laisse la justice tout à fait libre de trancher la question, dès lors mieux précisée, comme bon lui semble.

Que le mari se refuse à l'enquête, soit ! Il n'admet pas que l'on mette le nez dans ses affaires particulières, c'est son droit. Il me paraît qu'à sa place, devant une imputation aussi grave, j'aurais agi différemment, que je me serais empressé d'ouvrir à deux battants les portes de ma vie privée, et que j'aurais moi-même reclamé l'enquête pour que rien ne subsistât de l'odieux soupçon soulevé contre moi.

Il a pensé et agi d'autre manière ; encore une fois, c'est son affaire.

Mais la justice, elle n'a aucune des raisons d'ordre privé, assez naturelle du reste, qui font que chacun de nous répugne à la violation de l'intimité du foyer. A mon humble avis, son rôle est de faire la lumière à tout prix.

Vous me direz sans doute que les juges, accoutumés par profession à deviner à demi-mot et à peser d'avance les conséquences, invisibles à quiconque n'est pas du métier, de telles ou telles décisions d'apparences fort inoffensives, ont écouté les conseils de la prudence en refusant d'entrer dans une voie qui pouvait conduire extrêmement loin, plus loin peut-être que les choses ne le comportaient. Ceci est possible; aussi, vous voyez que je ne donne mon opinion que sous forme dubitative et avec la réserve que m'impose le respect de la justice et de ses arrêts.

Mais, c'est assez épiloguer sur cette douloureuse histoire, dans laquelle je n'ai pas la prétention de me montrer plus clairvoyant que les magistrats. Ma pauvre petite amie est morte : si moi, ni la justice humaine ne pouvons plus rien pour elle. Quant au vieux soldat et à sa compagne, qui pleurent dans leur logis désormais froid, silencieux et morne, bonnes gens qui me lisez, si vous avez des enfants aimés, faites-vous une idée de leur souffrance — et ne mariez vos filles qu'à bon escient !

ÉTIENNE DURAND.

(Echo du Nord).

NOUVELLES DU JOUR

Une croix bien placée

Le 21 avril dernier, M. de Petiteville, consul général de France en Syrie, M. le docteur Suquet, médecin sanitaire de France à Beyrouth, et l'élite de la colonie française, se pressaient au couvent des Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, à Beyrouth. Il s'agissait de fêter la vénérable Supérieure, la Sœur Gélas, qui dirige l'hôpital depuis quarante ans et que le gouvernement français venait de nommer chevalier de la Légion d'honneur.

M. le consul général a rendu hommage à la sainte Religieuse.

M. le Dʳ Suquet a dit ensuite.

» Nous savons tous, a-t-il dit, ma très chère Sœur, qu'en vous dévouant à vos saintes et nobles œuvres, vous n'avez jamais eu en vue les choses temporelles et passagères; vous avez toujours placé plus haut vos désirs et vos espérances ; vous aspirez à ces biens éternels qui ne périssent pas. Mais si, par ces sentiments, vous êtes une vraie fille de la Charité, vous êtes Française par vos actes. En servant Dieu, vous avez servi la France.

» Vous avez renouvelé et vous continuez en Orient ces œuvres chrétiennes et patriotiques, que Dieu a faites et fait encore par la main de la France, ces *gesta Dei per Francos* qui ont été de tout temps la plus grande gloire de notre chère et généreuse patrie. »

Le coadjuteur de Mgr Place

Paris, 10 mai. — Mgr Goniadard, évêque de Verdun, va être élevé au siège archiépiscopal de Rennes, comme coadjuteur de Mgr Place, avec succession future.

Les essais de mobilisation

Berlin, 10 mai. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit en commentant la nouvelle de la signature donnée par M. Grévy au projet de loi de mobilisation, à titre d'essai, d'un corps d'armée.

« Bien que cet essai de mobilisation ne doive avoir lieu qu'au mois d'octobre, il est probable que l'effet produit par l'annonce de cette nouvelle se fera sentir beaucoup plus tôt dans les cercles militaires français.

» En effet, comme le corps d'armée ne doit être désigné qu'au dernier moment, pour cet essai, on peut penser, tout en admettant que ce choix doive être limité aux corps stationné dans l'ouest et le sud de la France, que tous les commandants de corps d'armée prendront à temps les mesures nécessaires pour mettre chaque corps d'armée isolé à même de se trouver immédiatement sur le pied de guerre dans le cas où ce corps serait désigné.

Le même journal ajoute :

« Les corps stationnés dans le Nord et aux environs de Paris ont dès maintenant une avance au point de vue de leur état de préparation permanente. Dans cette situation, la portée du projet adopté par M. Grévy est beaucoup plus grande qu'elle ne paraît l'être au premier abord. »

Le Congrès catholique

Paris, 10 mai. — La première séance de la 16e assemblée générale des catholiques a été tenue ce soir sous la presidence de Mgr Richard, archevêque de Paris, assisté de Mgr D'Huslt et de MM. Chesnelong, de Ravignan, Herbelot, de Caulaincourt, etc.

Le Pape a envoyé par télégramme sa bénédiction apostolique.

M. Chesnelong, après un magnifique éloge funèbre de Mgr Guibert a prononcé un remarquable discours sur la question ouvrière, c'est-à-dire sur la question du rapport entre la propriété et le travail.

Ce discours passe en revue les divers systèmes d'économie qui ont voulu réglementer la propriété et le travail; il examine les solutions offertes par le passé et celles qu'offre l'avenir.

L'orateur reconnait que l'Etat, quand il soutient les sociétés de bienfaisance et les hôpitaux, remplit une sorte de patronage et il serait le premier à reconnaitre ses vertus si l'on respectait les droits individuels et surtout les droits de la religion.

Il n'en est pas malheureusement ainsi ; l'Etat chasse le prêtre de partout, la sœur de charité des hôpitaux et en échange ne donne rien.

Le socialisme d'Etat appelait hier la laïcisation obligatoire ; aujourd'hui il appelle la réforme fiscale; il ne peut aboutir qu'à appauvrir le pays.

Les œuvres catholiques ouvrières peuvent seules fournir la solution souhaitée; le patronage chrétien résoudra la question sociale.

Mgr Richard prononce ensuite une courte allocution sur la vie du cardinal Guibert et fait appel au dévouement des œuvres catholiques. Demain M. Keller prononcera un discours sur la loi militaire.

Les droits sur les laines peignées en Allemagne

Leipzig, 9 mai. — Les producteurs de laine peignée et les filateurs, réunis en assemblée générale se sont unanimement prononcés contre le projet d'élévation des taxes de douane sur les laines peignées introduites en Allemagne. Ils basent leur opposition sur ce que l'industrie de ces laines en Allemagne n'a pas besoin d'être protégée plus qu'elle ne l'est, tandis que l'élévation des droits pourrait être très préjudiciable à d'autres branches de l'industrie lainière.

La mobilisation d'un corps d'armée

Paris, 10 mai. — Le projet de loi sur la mobilisation d'un corps d'armée, déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, prévoit un crédit de 4,900,000 francs.

Le conseil d'Etat avait déjà été saisi du projet il y a six mois environ.

La dépense en était évaluée à huit millions, mais après de nouvelles études on a pu réduire ce chiffre. Comme cet essai sera fait en automne, et coïncidera avec un appel des réserves, on pourra prélever une somme de 800.000 francs sur le fonds annuellement inscrit en vue de la convocation régulière des réservistes, et diminuer d'autant la dépense projetée. L'exposé des motifs dit simplement que la mobilisation sera faite en automne. Il n'indique pas le corps qui sera désigné mais il est probable que ce sera où le 10e à Rennes, le 9e à Tours, le 4e au Mans ou plutôt encore le 11e à Nantes.

Un ministère spécial des Colonies.

Paris, 10 mai. — M. Blancsubé a déposé une proposition de loi tendant à la création d'un ministère spécial des colonies et des protectorats.

Les biens des enfants mineurs

Paris, 10 mai. — MM. Piou, Bottieau, Deberly, Legrand de Lecelles, Le Roy, Thellier de Poncheville, de Montêty, Niel et Cazeaux, ont déposé un projet de loi relatif au partage des biens de mineurs.

Nous voyons dans ce projet la disposition suivante :

En cas de vente ou de partage amiable de biens appartenant à des mineurs, a des interdits et généralement à des incapables, il sera alloué aux avoués pour l'obtention du jugement d'homologation, un droit qui sera :

1° de 1 0/0 si la valeur des biens vendus ou partagés est inférieure à 5,000 francs ; 2° de 0,75 0/0 si elle est inférieure à 25,000 fr.; 3° de 0,50 0/0 si elle est inférieure à 100,000 fr.; 4° de 0,25 0/0 si elle atteint ou dépasse 100,000 fr.

Les brevets d'invention et les marques de fabrique à l'Exposition de 1889

Paris, 10 mai. — Le gouvernement a déposé un projet de loi portant dérogation à la loi du 5 juillet 1884 sur les brevets d'invention et à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique pour les produits admis à l'exposition universelle de 1889.

Voici un résumé de quelques articles de ce projet de loi :

Toute personne breveté en France ou ses ayant droit pourra, sans encourir de déchéance y introduire les objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux garantis par son brevet, qu'elle aura été admise à faire figurer à l'exposition universelle de 1889.

Toute personne brevetée en France qui aura fait figurer à l'Exposition un objet semblable à celui garantie par son brevet, sera considéré comme ayant exploité sa découverte ou son invention en France depuis la date de l'ouverture officielle de cette Exposition.

Les objets figurant à l'Exposition et qui seront argués de contrefaçon, ne pourront être saisis que par description dans l'intérieur de l'Exposition.

Les objets exposés par des étrangers ne pourront être saisis ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'Exposition, si le saisisssant n'est pas protégé dans le pays auquel appartient le saisi.

Acquittement du commandant de vaisseau Auvert

On télégraphie de Rochefort :

« Hier le conseil de guerre s'est réuni pour juger le commandant de vaisseau Auvert qui commandait le torpilleur 67 au moment de son naufrage,

» La plaidoirie du lieutenant de vaisseau Candion a établi que le commandant Auvert avait accompli son devoir et fait tout ce qui était possible pour sauver son bâtiment.

» A l'unanimité le conseil a déclaré M. Auvert non coupable et lui a adressé des félicitations. »

Congrès des catholiques de France

Paris, 10 mai. — Ce matin a eu lieu l'ouverture de la douzième assemblée générale du congrès des catholiques de France. Une messe solennelle a été célébrée à cette occasion, à huit heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

Les séances générales du congrès se tiendront, à huit heures du soir, les 10, 11, 12, 13 et 14 mai, dans la grande salle de la société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

La clôture du congrès aura lieu dimanche prochain, par un double pèlerinage, à neuf heures du matin, à l'église votive du Sacré-Cœur, et à deux heures, à Notre-Dame-des-Victoires.

La rentrée du ministre M. Granet et de M. et Mme Jules Ferry

Paris, 10 mai. — M. et Mme Jules Ferry sont arrivés aujourd'hui à Marseille de retour de leur voyage en Tunisie. M. Granet rentre ce soir, à Paris.

A l'Académie des sciences

Paris, 10 mai. — Séance très intéressante à l'Académie des sciences.

M. Chevreul, qui est toujours vaillamment sur la brèche, présente de la part d'un jeune savant, M. Arnaud, chef de son laboratoire au Museum, un mémoire très curieux sur la coloration des feuilles.

On croyait vulgairement jusqu'ici, en regardant les feuilles, que la matière colorante qu'elles contenaient était exclusivement verte.

M. Arnaud a démontré l'existence d'une matière rouge cristallisée dans la feuille des plantes sans distinction de famille.

Cette matière rouge est d'une grande importance ; elle se trouve masquée dans la coloration de la feuille par le chlorophylle, dont elle modifie complètement la nuance. On peut l'isoler et même la doser, ce qui présente un certain intérêt, car cette substance est le résultat d'une action physiologique générale.

M. Arnaud en a fait l'étude chimique et en a déterminé la fonction.

M. Chevreul a fait ressortir avec la plus grande conviction d'importance de la découverte de son jeune et savant collaborateur.

Tirage d'obligations à Paris

Paris, 10 mai. — Ce matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 42e tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt 1876.

Conformément au bilan d'amortissement et aux dispositions des articles 6 et 7 du cahier des charges, il a été extrait de la roue 423 numéros dont les 13 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 57,504 gagne 10,000 francs.
Le numéro 25,611 gagne 10,000 francs.
Le numéro 30,853 gagne 5,000 francs.
Les numéros 118.559 — 162·278 — 169.095 — 201,742 — 20,301 — 147.091 — 235,174 — 123,583 — 26.605 — 182,574 gagnent 1,000 fr.

L'impôt sur le revenu

Paris, 10 mai. — M. Jules Roche a lu aujourd'hui à la commission chargée d'examiner la proposition du ministre des finances concernant l'impôt sur le revenu, son rapport qui conclut au rejet de la proposition.

Un nouveau candidat au trone de Bulgarie

On télégraphie de Sofia au *Temps* :

» On parle d'un nouveau candidat au trône de Bulgarie. Ce serait le prince Guillaume de Nassau, fils du duc Alphonse de Nassau, dépossédé par la Prusse en 1866, mais réconcilié depuis avec M. de Bismarck par suite du mariage de sa fille Hilda avec le grand-duc héritier de Bade. On assure, ajoute le correspondant du *Temps*, que ce candidat sera appuyée par le chancelier d'Allemagne.

Le congrès argentin

Buenos-Ayres, 10 mai.— Aujourd'hui, a eu lieu l'ouverture solennelle des sessions du Congrès argentin par le nouveau président, le docteur Miguel Juarez Celman.

Le président a passé en revue les progrès réalisés dans le pays depuis son avènement au pouvoir, malgré l'épidémie cholérique qui pendant quelques mois, quoique sans faire de grands ravages, a cependant entravé la marche régulière des affaires.

Il a parlé des travaux déjà commencés dans le port de Buenos-Ayres afin de lui donner une première place parmi les ports de l'Amérique du Sud. Il a en outre parlé du chemin de fer transandin, lequel est destiné à réunir la République Argentine et à la République du Chili et, en constatant l'état actuel de paix intérieure et extérieure, il a émis le vœu que cet état se maintienne pour permettre à la République le libre développement de ses ressources et de ses institutions.

Un meurtre à Paris

Paris, 10 mai. — La fille Désire Grand, à la suite d'une dispute avec son amant dans une maison meublée de la rue St-Denis, a reçu de celui-ci trois coups de couteau. Son état est désespéré. Le meurtrier a réussi à prendre la fuite.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Ventes publiques de Laines de Roubaix-Tourcoing

La série des enchères publiques de laines qui se tiennent périodiquement sur les places a été ouverte hier à Roubaix.

Les acheteurs étaient nombreux et le commerce étranger se trouvait largement représenté par des négociants de Reims, de Verviers, d'Anvers, etc.

Cette vente ne manquait pas d'intérêt, le catalogue comprenait environ 750 lots en différents genres.

Pour les peignés les résultats ont été à peu près nuls ; quant aux blousses, elles n'ont pas donné lieu à des affaires importantes ; les genres de Schlumberger, dont il y avait un bon choix portant une marque connue, ne sont pas de vente courante à cette époque de l'année ; aussi les acheteurs ont reculé devant les prix de demande.

En laines brutes, 3 à 400 balles de Buenos-Ayres d'importation directe ont été mises en vente, mais les limites trop élevées fixées par les détenteurs ont éloigné les acheteurs.

Les déchets se sont bien vendus, surtout les genres petits-durs et tisserands qui ont obtenu les pleins cours des ventes précédentes. Les corrons ont été moins favorisés : ils ont trouvé néanmoins preneurs à d'assez bons prix.

Les droits d'entrée sur les cotons filés en Belgique

Il se produit actuellement en Belgique un double courant d'opinions en ce qui concerne le régime économique : libre échangistes et protectionnistes sont en présence et s'efforcent, chacun de leur côté, de faire prévaloir leurs théories.

Nous trouvons un nouvel exemple de cet antagonisme dans une circulaire que vient de lancer le comité de l'*association pour la défense des intérêts du commerce et de l'industrie* de Courtrai.

Cette circulaire répond à une pétition formée par une autre société l'*Union commerciale, industrielle et agricole* de Courtrai, en vue d'obtenir la libre entrée des cotons filés écrus et la réduction à un taux minime des droits d'entrée sur les cotons bruts.

Les arguments opposés à l'adoption de cette proposition de dégrèvement des droits d'entrée nous semblent concluants, à ne se placer, bien entendu, qu'au point de vue des intérêts de l'industrie belge.

La circulaire fait remarquer avec raison qu'au moyen de l'admission temporaire, les teinturiers de l'étranger ne paient pas de droits d'entrée dans leur pays pour les cotons filés de provenance étrangère qu'il teignent en toutes nuances pour être expédiés ensuite.

Elle ajoute que les industriels belges doivent s'attendre à voir, grâce au système préconisé, les cotons filés, achetés en Angleterre en écru, entrer chez eux en franchise de droit après avoir été teints dans des pays voisins, ce qui porterait un préjudice sérieux à l'industrie belge. Aussi, il est fait un appel pressant aux teinturiers, filateurs, et fabricants afin de protester contre tous dégrèvements de droits sur cotons filés, écrus, teints et en tissus.

C'est un fabricant de Courtrai, M. Ad. Nys, qui a signé la circulaire en question.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, le 9 mai 1887.
(Wool-Exchange City.)

Depuis mes avis du 2 courant, aucun changement marquant n'a eu lieu sur notre marché; il convient pourtant de signaler un commencement de demandes, qui tout en n'ayant pas encore abouti à un résultat appréciable n'en marquent pas moins chez les acheteurs un certain désir d'opérer en laine brute aux prix fermes de la dernière vente. Deux acheteurs du Yorkshire ont même visité notre place mais sans, je crois, avoir traité d'affaires importantes : De Reims on a eu également ces derniers jours quelques demandes; le négoce paraît avoir besoin de quelques balles qui lui permettent d'être occupé jusqu'à l'ouverture des prochaines enchères; les quelques offres qui ont été faites portent exclusivement sur les laines retirées et les acheteurs ou maintiennent le prix offert en vente publique ou même arrivent à pouvoir payer une légère fraction de plus.

Nos détenteurs au lieu d'encourager ce petit mouvement se montrent dès le début disposés à ne vendre qu'avec une hausse de 5 0/0 environ sur les prix offerts en mars-avril. Cette hausse les acheteurs ne paraissent pas, quant à présent, disposés à la payer. Il y a donc tout lieu de croire que ce petit mouvement que j'ai cru devoir signaler n'aura pas de suite.

Actuellement les nouveaux arrivages pour nos prochaines enchères atteignent un chiffre de 273.000 balles.

Laines

ANVERS, 10 mai.

Il a été vendu 30 balles de laine de La Plata en suint.

MARSEILLE, 9 mai.

On a vendu 166 balles de laine Bagdad couleurs, à fr. 170, avec conditions particulières et 21 balles de Sousse, à fr. 102 50.

Mouvement maritime lainier

Le steamer italien *San-Marco* venant de B.-A. et Montevideo, est arrivé à Dunkerque le 10 mai, où il décharge actuellement ses laines qui se composent de 1005 b. de B.-A., le complément pour Anvers.

Le steamer anglais *Ranmoor* allant de Dunkerque et Londres viâ Anvers à la Plata, a touché le 8 mai à Plymouth.

Les steamers anglais *Massillia* et *Ormuz* venant de l'Australie, ont débarqué leurs laines à Londres le 9 mai.

Le steamer anglais *Rosse* a été expédié de Londres le 9 mai pour Montevideo, B.-A. et Rosario allant chercher des laines pour l'Europe.

Le steamer anglais *Thermopyle* a été expedié le 9 mai de Londres pour Sydney (Australie).

Le steamer anglais *Mirzapore* est parti le 7 mai, à 4 h. du soir, de Colombo pour Marseille, Plymouth et Londres, avec laines d'Australie.

Le steamer anglais *Mariposa* est parti de San-Francisco le 6 mai, à 4 h. du soir pour Sydney (Australie) allant charger en laines pour Londres.

Parti de Ténériffe le 8 mai, à 1 h. du matin, le steamer anglais *Doric* pour Plymouth et Londres.

Le steamer anglais *Gygdbaxsa* allant de Londres en Australie, a suivi le 6 mai d'Aden.

Parti de Port-Saïd, le 8 mai, à 9 h. du matin, le steamer allemand *Hohenstaufen* allant de l'Australie à Anvers et Hambourg.

Parti de Pauillac, le 7 mai, le steamer anglais *Araucania* allant de Liverpool au Chili, charger des laines.

Le steamer anglais *Chancer* est parti le 8 mai de Liverpool pour Montevideo, allant charger en laines en retour.

Le steamer anglais *Ruapehu* a suivi le 7 mai de Plymouth pour la Nouvel.-Zélande.

Monté à Londres le 10 mai, 3 mâts anglais *Rockwood* venant de Melbourne (Australie) avec laines.

Le steamer espagnol *Magallanes* est attendu à tout instant à Dunkerque, venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines.

Le 3 mâts anglais *Timaru* allant de Wellington (Nouvelle-Zélande) à Londres avec laines, a passé le 7 mai au soir, à l'est du Lézard.

Le steamer *Pampa* débarquait le 10 courant, au Havre, son solde de laines, importées de La Plata.

Le steamer anglais *Lucerne* est attendu à chaque marée à Dunkerque, venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines.

Le steamer anglais *Handel* devait terminer le débarquement de ses laines à Dunkerque le 10 mai dans la nuit. Son chargement comporte 1,816 balles laine.

Le steamer *Rio-Negro*, des Chargeurs-Réunis, venu de Dunkerque au Havre, a suivi de ce port, le 10 courant pour Montevideo, Buenos-Ayres, allant reprendre charge pour ces ports.

Le steamer *Ville-de-Montevideo* doit compléter sa cargaison à Bordeaux pour les ports du Parana, où il a été signalé, parti du Havre le 8 courant, venant de Dunkerque.

Marchés allemands

On nous écrit de Berlin :

Le marché aux fils et aux étoffes de notre place s'est animé depuis quelques jours, en raison de ce que la confection commence maintenant à faire ses approvisionnements d'hiver. On donne la préférence à des articles de fantaisie, mais les tissus unis feront sans doute l'objet des ordres les plus importants quand la saison sera plus avancée.

La clôture peu favorable de la vente publique des laines d'Anvers continue à retenir les acheteurs, d'autant plus que les manufacturiers semblent avoir le temps d'attendre l'ouverture des enchères de Londres, fixée déjà pour le 7 juin. Les peignés et les blousses ne sont point demandés sinon par les chapeliers, qui viennent de faire leurs provisions en ce dernier article.

Filés anglais restent calmes, les transactions ne montent qu'à 50 balles 2/10. Crevel Holdsworth B. à 1/6 3/4 d. Les filateurs côtent 1/7 d. Fils de zéphyr et à tricoter plus calmes, prix sans variation. Les fils cardés mélangés sont plus demandés ; la fabrication d'étoffes favorise de nouveau cet article.

Fils peignés restent calmes et baissent encore de prix.

Marchés anglais

LEICESTER, 6 mai.

Le commerce de la bonneterie n'a pas éprouvé d'amélioration sensible, la température toujours froide ayant enlevé l'espoir qui avait d'abord été conçu de voir dépasser la moyenne des affaires durant la saison de printemps. Les commandes qui nous arrivent sont seulement pour les réassortiments et les manufacturiers se mettent sur leur garde pour la production en vue de conserver leur stock aussi réduit que possible. Les cotonnades sont peu demandées. Le marché de laines est toujours calme et la clôture s'est faite au-dessous des prix qui n'ont plus nominalement changé. Il y a une demande moyenne pour les chaussures, mais le tissu élastique ne manifeste aucun progrès.

MANCHESTER, 9 mai.

Filés et Tissus. — La demande est très limitée et il n'y a pas tendance à amélioration. Les cotations des tissus sont nominalement sans changement, mais la vente est difficile. Marché inactif pour les filés, avec tendance en faveur des acheteurs.

DEWSBURY, 11 mai.

Extrait du rapport de la Chambre de commerce du mois d'avril, à Dewsbury.

Lainages. — Le commerce d'exportation s'est beaucoup élevé durant le mois, quelques bonnes commandes ont été prises. Le commerce intérieur a été cependant très calme, les demandes pour les nouveautés de printemps étant très faibles.

Couvertures. — Les rapports sont moins encourageants qu'ils l'étaient le mois dernier. Actuellement « entre saison » bien peu d'affaires ont été faites, les acheteurs concentrent leur attention sur les nouveaux échantillons (dessin)

Tapis fil. — L'amélioration notée récemment est bien affaiblie et les manufacturiers sont loin d'être aussi occupés, quelques établissements toutefois n'ont pas ralenti.

Tapis de fantaisie. — L'amélioration notée en mars s'est maintenue mais il reste de la place pour bien d'autres commandes et on négoce difficilement de nouvelles affaires.

Renaissance : Les commandes pour les petits tapis de tous genres ont été meilleurs qu'on ne l'avait espéré et les prix se maintiennent pour tous. les blancs sont surtout disputés.

Teintures et apprêts. — Le marché est bien calme même à cette époque de l'année et les affaires très peu satisfaisantes.

Cardées. — Le commerce des cardées continue à être très bon.

Situation météorologique. — Paris 10 mai. — La situation se modifie très lentement. Sur l'ouest de l'Europe persiste une aire de pression supérieure à 770 m/m qui couvre la plus grande partie des Iles-Britanniques et la France occidentale. A l'Est du Continent une autre aire supérieure à 765 règne sur la Russie centrale, au N. et S.-E. deux minima persistent, l'un vers Bodo (753 m/m), l'autre vers Hermanstadt (754 m/m).

Le temps est généralement beau, les vents faibles. Des pluies ont été signalées seulement sur la Scandinavie.

La température monte en France et sur la Méditerranée.

Le thermomètre marquait ce matin — 2° à Kuopio, 10 à Paris, 13 à Berlin, 19 à Nice et 20 à Cagliari.

En France, le beau temps va continuer.

A Paris, hier, ciel nuageux
Maximum, 21·2; minimum, 6·9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. ALFRED MOTTE est mort ce matin à cinq heures.

C'est l'une des figures les plus remarquables du Roubaix-industriel qui disparait.

M. Alfred Motte avait fait de brillantes études à Stanislas et il s'était d'abord destiné au notariat. Il était licencié en droit, quand, sur le conseil de son frère, M. Motte-Bossut, il se résolut à entrer dans l'industrie.

Il s'y adonna dès lors tout entier et il y apporta, avec sa vive intelligence, une prodigieuse activité.

Il créa, en 1852, une usine de teintures et d'apprêts ; en même temps, il fondait, avec MM. Dillies frères, un grand tissage qui n'avait alors, comme importance, qu'un rival, celui de M. Louis Cordonnier.

La teinturerie de lainages Motte et Meillassoux qui reçoit, chaque jour, mille ou douze cents pièces de tissus, date de 1868.

La même année voyait s'élever l'établissement d'apprêts Motte et Delescluse, l'établissement de teinture et apprêts Motte et Bourgeois.

En 1871, c'était la filature de laines Motte, Mille et Legrand, qui compte 30,000 broches, et, en 1875, la filature de coton Motte et Blanchot, qui en compte 18,000.

En 1883, M. Alfred Motte construisit le magnifique peignage de la rue d'Avelghem.

L'année dernière, il dotait Roubaix d'un tissage de velours de coton, sous la raison sociale : « Les fils d'Alfred Motte. »

Enfin, il y a trois semaines, il faisait construire, boulevard Saint-Jean, les fondations d'une usine d'apprêt qui doit couvrir deux hectares.

M. Alfred Motte possédait, au plus haut degré, le génie des vastes entreprises et le don d'assimilation. Il y joignait une merveilleuse aptitude à juger les hommes et à apprécier leur valeur. Il sut deviner, parmi ses collaborateurs, des industriels éminents dont il fit ses associés.

Cet heureux choix des hommes contribua certes considérablement à l'élévation de sa fortune, mais il est incontestable qu'il donnait aussi un grand et salutaire exemple en aidant de son nom, de son influence et de son crédit, ceux chez qui il rencontrait, avec la valeur technique, l'amour du travail et l'aptitude aux affaires.

Alors que la maladie l'étreignait déjà, sa pensée restait remplie de conceptions qui toutes avaient pour but le développement de l'industrie roubaisienne, de cette industrie qu'il aimait passionnément et dont il avait, des premiers, annoncé les grandes destinées.

Nous connaissons certains de ses projets dont la réalisation devait être pour Roubaix une nouvelle source de prospérité et pour son nom un titre de plus à la reconnaissance et— disons-le— à l'admiration de ses concitoyens.

Après l'Exposition de 1878, où ses industries réunies lui avaient valu plusieurs médailles d'or, il reçut la croix de la Légion d'honneur.

M. Alfred Motte était bon et charitable: Il fut, avec MM. Motte-Bossut et Wattinne-Bossut, l'un des fondateurs de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, qui devait compenser, dans une certaine mesure, l'insuffisance de notre hospice.

En 1876, il avait remplacé au conseil municipal M. Jules Deregnaucourt qui venait de mourir. Il y siégea jusqu'en 1879.

Dans ces derniers années, le travail excessif auquel il se livrait avait profondément altéré sa santé.

Il était atteint du diabète et, depuis quelque temps, il souffrait d'un anthrax compliqué d'érysipèle.

Mais sa vigueur intellectuelle était restée intacte et il ne cessait de s'occuper activement de ses divers établissements.

A une heure de sa vie, M. Alfred Motte fut, pour le parti conservateur, un adversaire redoutable. Mais, s'il avait foi en la République, ses convictions nettement catholiques ne lui permirent pas de s'associer jusqu'au bout aux œuvres du parti qui s'est servi de ce mot magique pour couvrir tant de fautes et tant de criminels attentats.

Nous n'avions plus, d'ailleurs, depuis longtemps, le droit de considérer comme un adversaire ce républicain resté fidèle à ses opinions libérales.

Au jour de ses funérailles, Roubaix tout entier s'unira aux siens pour saluer ce fort et ce vaillant dont le nom laissera une trace si brillante dans l'histoire industrielle de Roubaix.

ALFRED REBOUX.

FEUILLETON DU 12 MAI 1887. — 66

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

XXII

Un ami

Il devina une partie de mon secret, et, en mourant, croyant ne plus avoir de famille, il me légua avec les deux cent mille francs comprenant sa fortune, un nom honorable, me suppliant de l'honorer encore, et de recouvrer la vie à l'abri de cette incarnation nouvelle. Le testament de mon ami écrit quelques heures avant sa mort contient l'expresse prière que je porte le nom de Henri-Samuel Dupont qui était le sien. Je revins en France j'achetai cette fabrique, j'en triplai l'importance, et j'accomplis la volonté d'Henri en faisant bénir son nom. Allez monsieur ! je n'ai rien à regretter de ce monde ; pas une heure je n'ai perdu le souvenir de ma faute, et lorsque je rêvai d'unir ma vie à celle d'une jeune fille, je reconnus en elle la sœur d'Henri. Vivant sous le nom de son frère, n'ayant d'autres papiers que les siens, aux yeux de ceux qui auraient examiné les actes civils, j'eusse passé pour le frère d'Any. Si je révélais la terrible vérité, Cyprien Rémois se trouvait sous le coup de la loi. La situation demeurait sans issue. Le désespoir s'empara de moi, un de ces désespoirs sans limites qui ne nous laissent plus aucune chance de consolation. Je me courbai sous ce fardeau, sachant bien que mes forces me trahiraient pour le soutenir. Résigné, j'ai du moins voulu achever quelques œuvres utiles avant de rouler dans l'abîme creusé il y a vingt ans. Vous venez, monsieur de lancer dans le monde une grande et féconde idée, celle de sauvegarder des enfants de la contagion du vice, et de remplacer la famille absente ou perverse. Je jetai dans les projets, formés sous une grande inspiration, les derniers fonds dont je pense disposer. Tout à l'heure, monsieur, vous me disiez : « Vous êtes riche. » Détrompez-vous, je suis pauvre, et je trouve dans cette pauvreté volontaire la réhabilitation du passé. J'ai remué des millions, je ne conserve pas cent mille francs. Le dernier de mes apprentis possède plus que moi le village d'Eden que je créé. J'ai fini d'expliquer à M. Valfond mes mes projets de colonisation en Sologne, je reste à la disposition de M. le procureur de la République.

— Non, cela ne sera pas ! cela ne peut pas être ! s'écria le magistrat; cette lettre dénonciatrice, je la déchire devant vous ; je ne l'ai jamais reçue